



Vol à l'étalage abus du gérant de supermarché

Par **chnock**, le **19/10/2010** à **15:33**

Bonjour,rnrnrnma nièce, majeure, s'est rendue coupable d'un vol à l'étalage d'un montant de 24 euros, le vigile qui l'a surprise lui a fait signer un document mentionnant ses noms et adresse, la nature des marchandises, leur valeur et a pris une photocopie de sa carte d'identité. Sans argent suffisant le jour de l'infraction, le gérant, lui a confisqué son téléphone portable et ne le lui restituera qu'après règlement de la somme due majorée de 20 euros supplémentaires !!! En a t'il le droit ?

Par **mimi493**, le **19/10/2010** à **15:35**

non.rnMais il a le droit de porter plainte. rnIl a le droit de refuser que le procureur classe l'affairernil a le droit de trainer votre nièce en correctionnelle lui faisant un casier judiciaire et obtenant des dommages et intérêts